

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi **5 décembre 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : Madame Josyane Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 509-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 510-2016

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2016

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 7 novembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 511-2016

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de novembre 2016 sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois de novembre 2016	433 020,77 \$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	45 881,45 \$
Liste des dépenses approuvées au 7 novembre 2016	119 892,67 \$
Liste des comptes à payer	88 251,88 \$
Total des déboursés du mois de novembre 2016	687 046,77 \$

QUE les déboursés au montant de 687 046,77 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Finances au 5 décembre 2016

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 2 476 131,90 \$
- Au compte courant : 309 701,65 \$

Rapport des comités ad hoc

Rapports du comité des loisirs

Des comptes rendus des réunions du comité des loisirs qui ont eu lieu les 3 octobre et 9 novembre 2016 sont remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité des ressources humaines

La directrice générale fait un compte rendu verbal aux membres du conseil municipal de la réunion du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 14 novembre 2016.

Rapport du comité culturel

La directrice générale fait un compte rendu verbal aux membres du conseil municipal de la réunion du comité culturel qui a eu lieu le 16 novembre 2016.

Rapport du comité des travaux publics

Un compte rendu de la réunion du comité des travaux publics qui a eu lieu le 10 novembre 2016 est remis aux membres du conseil municipal.

Rapport du comité des finances

La directrice générale fait un compte rendu verbal aux membres du conseil municipal de la réunion du comité des finances qui a eu lieu le 14 novembre 2016 concernant le suivi de la préparation du budget 2017.

Rapport du comité du Service de sécurité incendie

Un compte rendu de la réunion du comité du Service de sécurité incendie qui a eu lieu le 2 novembre 2016 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de novembre.

ADMINISTRATION

Résolution n° 512-2016

Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre de la Fédération québécoise des municipalités ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion pour l'année 2017 ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 3 538,14 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 3 538,14 \$ (plus taxes applicables) à la Fédération québécoise des municipalités pour le renouvellement d'adhésion pour l'année 2017.

Résolution n° 513-2016

Renouvellement d'adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2017

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Lanaudière pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la somme de la cotisation annuelle est de 405 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2017 et de verser la somme de 405 \$ (plus taxes applicables) à Tourisme Lanaudière.

Budget 2017

Résolution n° 514-2016

Renouvellement d'abonnement au Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est abonnée au Réseau d'Information Municipale du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son abonnement pour l'année 2017 ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 500 \$ (plus taxes applicables) au Réseau d'Information Municipale du Québec pour le renouvellement d'abonnement pour l'année 2017.

Budget 2017

Résolution n° 515-2016

Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est abonnée à Québec Municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion pour l'année 2017 ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 500 \$ (plus taxes applicables) à Québec Municipal pour le renouvellement d'adhésion pour l'année 2017.

Budget 2017

Résolution n° 516-2016

Abrogation de la résolution numéro 468-2016 relative à l'embauche de madame Patricia Comeau

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger la résolution numéro 468-2016 relative à l'embauche de madame Patricia Comeau à titre de préposée à la comptabilité.

Résolution n° 517-2016

Embauche d'une préposée à la comptabilité en remplacement d'un congé de maladie

- ATTENDU QUE la préposée à la comptabilité a quitté ses fonctions le 7 novembre 2016 pour un congé de maladie à durée non déterminée ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'embaucher une préposée à la comptabilité pour son remplacement ;
- ATTENDU QU' il est recommandé par la directrice générale et la technicienne en comptabilité de procéder à l'embauche de madame Denise Lachapelle ;
- ATTENDU QUE madame Denise Lachapelle est entrée en fonction le 10 novembre 2016 ;
- ATTENDU QU' exceptionnellement, madame Denise Lachapelle aura un horaire de 33 heures par semaine en raison de ses obligations familiales, et ce, uniquement parce qu'il s'agit d'un remplacement de congé de maladie ;
- ATTENDU QUE le salaire offert est de 17,50 \$ l'heure ;
- ATTENDU QUE les jours payés pour la période des fêtes seront : le jour de Noël, le lendemain de Noël, le jour de l'An et le lendemain du jour de l'An ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de madame Denise Lachapelle à titre de personne ressource au poste de préposée à la comptabilité pour la durée du congé de maladie.

Résolution n° 518-2016

Adoption d'un code de conduite

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire mettre en place un code de conduite qui expose les lignes directrices concernant les relations entre les employés, les élus, les utilisateurs de services et les clients ;
- ATTENDU QUE le code de conduite a pour but de maintenir un milieu de travail respectueux, harmonieux et efficace ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire adopter par résolution le code de conduite préparé par les employés et les élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter le code de conduite préparé par les employés et les élus.

Résolution n° 519-2016

Ajustement de salaire de l'employé numéro 02-0018

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-0018 occupe le poste d'inspecteur municipal depuis le 5 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employé est admissible à une augmentation de salaire s'il satisfait les attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employé numéro 02-0018 considérant qu'il satisfait les attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE l'augmentation pour l'échelle salariale est de 1,74 \$ l'heure, le tout à compter du 5 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et d'accorder l'augmentation de salaire de 1,74 \$, l'heure à l'employé numéro 02-0018 tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, à compter du 5 novembre 2016.

Résolution n° 520-2016

Nomination d'une directrice des finances

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0021 occupe actuellement le poste de technicienne en comptabilité ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques restructure présentement la description des emplois ;

ATTENDU QUE la Municipalité apporte des corrections à la description de certains emplois ;

ATTENDU QUE la technicienne en comptabilité a la responsabilité du département de la comptabilité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la nomination de l'employée numéro 02-0021 au poste de directrice des finances ;

ATTENDU QUE le poste de directrice des finances est un poste cadre ;

ATTENDU QU' un poste cadre est régi par un contrat de travail ;

ATTENDU QUE la directrice générale et le maire sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la nomination de l'employée 02-0021 au poste de directrice des finances.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer le contrat de travail avec l'employé cadre.

Résolution n° 521-2016

Ajustement de salaire des employés pour l'année 2017

- ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, il est stipulé que les employés ont droit à la moyenne de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour la période d'octobre à octobre ;
- ATTENDU QUE pour la période 2016-2017, l'IPC est de 0,76 % ;
- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines est conscient que, dans l'ensemble, les employés et les employées ont démontré une attitude exemplaire au cours de l'année 2016 ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal désire bonifier l'indice du prix à la consommation à 1 % pour l'ensemble des employés et des employées ;
- ATTENDU QUE les échelles salariales seront bonifiées selon la moyenne de l'indice du prix à la consommation (IPC), le tout tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition du comité des ressources humaines et d'accorder une augmentation de salaire de 1 % à l'ensemble des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 522-2016

Demande d'aide financière du Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques pour l'année 2016

- ATTENDU QUE madame Lise B. Gagnon, responsable du Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques s'adresse au conseil afin d'obtenir une contribution financière pour l'année 2016 ;
- ATTENDU QUE cette équipe de bénévoles, composée de citoyens de notre localité, oeuvre auprès des personnes âgées afin de briser leur isolement et de les renseigner sur les différents services mis à leur disposition ;
- ATTENDU QUE plusieurs activités sont organisées afin d'offrir des occasions de rencontre et de favoriser les échanges ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 250 \$ au Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques à titre de contribution pour l'année 2016.

Budget 2016

Résolution n° 523-2016

Honoraires professionnels à Marceau Soucy Boudreau Avocats

- ATTENDU QUE des factures d'une somme totale de 814,54 \$ (plus taxes applicables) sont reçues de Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services rendus ;

ATTENDU QUE les factures sont :
Facture n° 19875 :
• Dossier général (employé) 604,87 \$*
Facture n° 19876 :
• Injonction 9249-5902 Québec inc. 209,67 \$*
*Plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures et de verser la somme de 814,54 \$ (plus taxes applicables) à Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services rendus.

Budget 2016

Résolution n° 524-2016

Mandat aux conseillers juridiques pour les dossiers d'arrérages de taxes 2014, 2015 et 2016

ATTENDU QUE des états de compte ont été envoyés en octobre 2016 ;

ATTENDU QU' une lettre informant les contribuables concernés (référence à la liste soumise faisant partie intégrante de la présente résolution) a été acheminée pour le suivi des événements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au recouvrement des sommes dues par l'intermédiaire des conseillers juridiques de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 525-2016

Participation au spectacle-bénéfice au profit de Centraide Lanaudière au Complexe JC Perreault

ATTENDU QUE le Complexe JC Perreault sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur spectacle-bénéfice au profit de Centraide Lanaudière ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de trente (30) billets ;

ATTENDU QUE le coût d'un billet est de 42 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de trente (30) billets pour le spectacle-bénéfice au profit de Centraide Lanaudière au Complexe JC Perreault.

Budget 2016

Résolution n° 526-2016

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien informatique avec PG Solutions pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est desservie par PG Solutions pour son service informatique ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler les différents contrats de service :

- Pour le serveur : 2613,95 \$*
- Soutien des applications du gestionnaire : 6 590,00 \$*
- Soutien des applications de loisirs : 2 510,00 \$*
- Soutien des applications AccesCité : 1 900,00 \$*

- Soutien Syged - Gestion des conseils : 1 130,00 \$*
 - Soutien des applications comptabilité : 11 760,00 \$*
- *(plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler les divers contrats d'entretien et de soutien avec PG Solutions pour le système informatique de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout pour une somme de 26 503,95 \$ (plus taxes applicables).

Budget 2017

OMH de Saint-Jacques - États financiers 2013

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 527-2016

Avis de motion – Règlement 017-2016 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques

AVIS DE MOTION est donné par madame Sophie Racette qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 528-2016

Autorisation de signature du certificat de la secrétaire-trésorière

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale, à signer le certificat de la secrétaire-trésorière relativement à la construction d'une nouvelle rue perpendiculaire à la rue Laurin (Dossier : J1103201).

Résolution n° 529-2016

Demande de prix à Pépinière Montcalm pour des paniers suspendus

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix à Pépinière Montcalm pour l'achat de paniers suspendus ;
ATTENDU QUE	la Municipalité a besoin de 70 paniers suspendus pour la période estivale 2017 ;
ATTENDU QUE	le prix de chaque panier suspendu est de 86,95 \$;
ATTENDU QU'	une soumission d'une somme de 6 086,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Pépinière Montcalm pour l'achat de 70 paniers suspendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Pépinière Montcalm d'une somme 6 086,50 \$ (plus taxes applicables) pour 70 paniers suspendus.

Budget 2017

Résolution n° 530-2016

Crédit sur la facturation de location de terre pour 2015

- ATTENDU QUE la Municipalité a dû procéder à des travaux sur la terre louée à monsieur Claude Jolicoeur en 2015 ;
- ATTENDU QU' une partie de la terre n'a pu être cultivée, soit une superficie approximative de 4 arpents ;
- ATTENDU QU' un crédit sera appliqué à la facturation de monsieur Jolicoeur pour 2015, soit 700 \$ (4 x 175 \$) pour la portion non utilisée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de créditer une somme de 700 \$ à monsieur Claude Jolicoeur sur la facturation de location de terre pour 2015.

Résolution n° 531-2016

Achat de décorations de Noël de Leblanc Illuminations-Canada

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'achat de décorations de Noël pour bonifier le décor devant la mairie ;
- ATTENDU QU' une soumission d'une somme de 4 211,57 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Leblanc Illuminations-Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à la commande des décorations de Noël selon la soumission (I01817) d'une somme de 4 211,57 \$ (plus taxes applicables) de Leblanc Illuminations-Canada.

Budget 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 532-2016

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour l'addenda au plan d'intervention 2016 et l'accompagnement à la demande de subvention pour la réfection des rues Bro et Saint-Joseph

- ATTENDU QU' un mandat a été donné à Beaudoin Hurens pour la préparation d'un addenda au plan d'intervention 2016 ;
- ATTENDU QUE le but de modifier le plan d'intervention est de pouvoir obtenir une subvention pour la réalisation des projets ;
- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 325 \$ (plus taxes applicables) représentant 25 % du montant forfaitaire est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 2 325 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'addenda au plan d'intervention 2016 et l'accompagnement à la demande de subvention pour la réfection des rues Bro et Saint-Joseph.

Règlement numéro 015-2016

Résolution n° 533-2016**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour l'étude de faisabilité et l'estimation budgétaire pour la réfection de la rue Saint-Joseph**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer une étude de faisabilité et une estimation budgétaire dans ce projet ;

ATTENDU QUE le mandat a été confié à Beaudoin Hurens ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 450 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 2 450 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'étude de faisabilité et l'estimation budgétaire pour la réfection de la rue Saint-Joseph.

Résolution n° 534-2016**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour l'assistance technique pour la réalisation des plans et devis et la préparation de l'estimation budgétaire pour la réfection de la rue Bro**

ATTENDU QU' un mandat a été donné à Beaudoin Hurens pour la préparation de plans et devis et la préparation de l'estimation budgétaire pour la réfection de la rue Bro ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 12 698 \$ (plus taxes applicables), représentant 59 % du mandat, est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 12 698 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis et la préparation de l'estimation budgétaire pour la réfection de la rue Bro.

Règlement numéro 015-2016

Résolution n° 535-2016**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour la préparation de l'étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Dupuis**

ATTENDU QU' un mandat a été donné à Beaudoin Hurens pour la préparation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Dupuis ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 419 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 5 419 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la préparation d'une étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Dupuis.

TECQ

Résolution n° 536-2016**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour le soutien technique et la supervision de différents projets sur la rue Saint-Jacques**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté Beaudoin Hurens pour du soutien technique et de la supervision pour différents projets sur la rue Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 053,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 1 053,50 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour le soutien technique et la supervision de différents projets sur la rue Saint-Jacques.

Budget 2016

Résolution n° 537-2016**Certificat de paiement numéro 2 (Acceptation finale) à Généreux Construction inc. pour la construction d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège**

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 2 (Acceptation finale) est reçue de Beaudoin Hurens pour la construction d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 5 433,44 \$ (incluant les taxes et la libération de la dernière retenue de 5 %) à Généreux Construction inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser la somme de 5 433,44 \$ (incluant les taxes et la libération de la dernière retenue de 5 %) à Généreux Construction inc. à titre de certificat de paiement numéro 2 (Acceptation finale) pour la construction d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Règlement numéro 273-2015

Résolution n° 538-2016**Honoraires professionnels à Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux relativement à la réfection du chemin Mireault (2^e partie)**

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin Mireault (2^e partie) sont terminés ;

ATTENDU QUE le rapport pour le contrôle des matériaux est reçu ;

ATTENDU QUE la facture finale d'une somme de 2 335 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 2 335 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux relativement à la réfection du chemin Mireault (2^e partie).

Résolution n° 539-2016

Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'inspection télévisée par caméra tractée des conduites d'égout sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix sur invitation pour l'inspection télévisée par caméra tractée des conduites d'égout sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est ABC Environnement inc. pour un prix de 6 248 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre d'ABC Environnement inc. d'une somme de 6 248 \$ (plus taxes applicables) pour l'inspection télévisée par caméra tractée des conduites d'égout sanitaire et pluvial de la rue Saint-Joseph.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 540-2016

Honoraires professionnels à Les Entreprises Michel Maillé pour le suivi, l'inspection et le rapport final de l'unité de secours du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE l'unité de secours a été livrée au Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE Les Entreprises Michel Maillé recommandent, dans le rapport final, le paiement du camion suite à l'inspection ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 843,70 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser à Les Entreprises Michel Maillé la somme de 1 843,70 \$ (plus taxes applicables) pour le suivi, l'inspection et le rapport final de l'unité de secours du Service de sécurité incendie.

Règlement numéro 294-2015

Résolution n° 541-2016

Demande d'aide financière du Club social des pompiers pour l'année 2017

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 3 000 \$ au club social des pompiers de Saint-Jacques à titre d'aide financière pour l'année 2017.

Budget 2017

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 542-2016

Adoption du Règlement numéro 016-2016 - Règlement d'emprunt pour procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc située sur le rang Saint-Jacques à Saint-Jacques, autorisant un emprunt n'excédant pas 14 276 000 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc située sur le rang Saint-Jacques sont estimés à 14 276 000 \$;

ATTENDU QU' il s'avère essentiel de réaliser les travaux, étant donné l'usure avancée de la conduite et l'emplacement d'une

partie de la conduite qui est située sur des propriétés privées ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en défrayer les coûts ;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné lors de la séance du 7 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QU'il soit statué et ordonné ce qui suit par règlement du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil municipal est autorisé à procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc située sur le rang Saint-Jacques à Saint-Jacques, le tout tel qu'il appert sur l'estimation préliminaire préparée par Beaudoin Hurens en date du 21 septembre 2016, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'Annexe «A».

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 14 276 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme 14 276 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
a) Immeuble résidentiel chaque logement	1
b) Immeuble commercial ou industriel	1
c) Autres immeubles	1

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par ledit règlement.

ARTICLE 7 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est

autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 Une partie de l'emprunt, représentant la somme de 713 800 \$, est destinée à renflouer le fonds général de la Municipalité de Saint-Jacques, pour les sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement relativement à l'objet de celui-ci, soit le remplacement de la conduite d'aqueduc située sur le rang Saint-Jacques.

ARTICLE 9 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution n° 543-2016

Tenue de registre et publication de l'avis public - Règlement numéro 016-2016

ATTENDU QUE le règlement numéro 016-2016 est présentement en procédure ;

ATTENDU QU' il y a lieu de soumettre le règlement aux personnes habiles à voter ;

ATTENDU QUE la tenue du registre aura lieu le 19 décembre 2016, de 9 h à 19 h, à la mairie de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la tenue du registre soit fixée au 19 décembre 2016, de 9 h à 19 h, à la mairie de Saint-Jacques.

Que l'avis public, requis par les présentes, soit affiché aux deux endroits déterminés par le conseil municipal (mairie et église) et publié par le biais du Journal d'information Le Jacobin de décembre 2016.

Résolution n° 544-2016

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour l'accompagnement à la demande de subvention pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques et la réfection des infrastructures du réservoir d'eau potable

ATTENDU QU' un mandat a été donné à Beaudoin Hurens pour l'accompagnement à la demande de subvention pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques et la réfection des infrastructures du réservoir d'eau potable ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

ATTENDU QUE cette facture représente 100 % du mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 4 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'accompagnement à la demande de subvention pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques et la réfection des infrastructures du réservoir d'eau potable.

Règlement numéro 016-2016

Résolution n° 545-2016

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour l'analyse et la recommandation et les plans et devis pour construction relativement aux travaux de la station de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit réaliser des travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE Beaudoin Hurens a été mandaté pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 500 \$ (plus taxes applicables) représentant 100 % du volet de l'analyse et la recommandation et des plans et devis pour construction est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 1 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour le volet de l'analyse et la recommandation et des plans et devis pour construction relativement aux travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 288-2015

Résolution n° 546-2016

Dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable au MAMOT pour l'année 2015

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec pour l'année 2015.

Résolution n° 547-2016

Offre de service de Contrôles AC pour l'entretien mécanique du système de ventilation de la station de traitement de l'eau potable pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques requiert les services d'entretien mécanique de la ventilation à la station de traitement de l'eau potable ;

ATTENDU QU' une offre de service d'une somme de 1 458,95 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Contrôles AC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de service numéro SE16-303 d'une somme de 1 458,95 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Contrôles AC pour l'entretien mécanique du système de ventilation de la station de traitement de l'eau potable pour l'année 2017.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 548-2016

Embauche d'un surveillant pour les patinoires pour la saison 2016-2017

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher un étudiant pour la surveillance des patinoires pour la saison 2016-2017 ;

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée dans le journal d'information Le Jacobin du mois de novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le technicien en loisirs recommande l'embauche de monsieur Zacharie O'Leary ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du technicien en loisirs et de procéder à l'embauche de monsieur Zacharie O'Leary à titre de surveillant des patinoires pour la saison 2016-2017, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 549-2016

Cotisation à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2017

ATTENDU QU' il y a lieu de payer la cotisation à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la somme de la cotisation annuelle est de 328,88 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 328,88 \$ (plus taxes applicables) à l'Association québécoise du loisir municipal pour la cotisation de l'année 2017.

Budget 2017

Résolution n° 550-2016

Certificat de paiement numéro 4 à Les constructions Ghyslain Tessier inc. pour la réfection de la Maison du folklore

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 4 est reçue de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la réfection de la Maison du folklore ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 17 526,82 \$ (incluant les taxes) à Les constructions Ghyslain Tessier inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 17 526,82 \$ (incluant les taxes) à Les constructions Ghyslain Tessier inc. à titre de certificat de paiement numéro 4 pour la réfection de la Maison du folklore.

Surplus accumulés

Résolution n° 551-2016

Mandat à Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc. pour l'étude budgétaire mécanique et électricité pour l'implantation d'un musée acadien au 98, rue Saint-Jacques

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 3 800 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc. pour une étude budgétaire, des relevés préliminaires, une analyse des systèmes existants et requis et une estimation budgétaire dans le cadre de l'implantation d'un musée acadien au 98, rue Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 3 800 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Charland,

Dubé, Robillard Experts-Conseils inc. pour l'étude budgétaire mécanique et électricité pour l'implantation d'un musée acadien au 98, rue Saint-Jacques.

Demande au programme de développement d'activités « Famille au jeu » 2016-2017

Après discussion, le conseil municipal ne recommande pas la participation à ce programme pour cette année.

Résolution n° 552-2016

Contrat d'engagement relatif au Programme intermunicipalités 2017 de l'Association Québec-France

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer le contrat d'engagement relativement à l'embauche d'un candidat français dans le cadre du programme intermunicipalités 2017 de l'Association Québec-France.

VARIA

Résolution n° 553-2016

Renouvellement de l'offre d'achat de Marsau pour le lot 3 772 129

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a accepté, lors de la séance du 3 octobre 2016, l'offre d'achat de Marsau pour le lot 3 772 129 ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat était conditionnelle et valable pour soixante (60) jours ;

ATTENDU QUE ce délai est venu à échéance ;

ATTENDU QUE Marsau désire renouveler son offre d'achat jusqu'au 6 février 2017 à 17 h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le renouvellement de l'offre d'achat du lot 3 772 129, et ce, aux mêmes conditions (Réf. : Résolution 413-2016).

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

Résolution n° 554-2016

Ajournement de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit ajournée au mercredi 7 décembre à 19 h.

Résolution n° 555-2016

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 50.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire